

COMMUNIQUE de PRESSE

Élections municipales partielles complémentaires Commune de La Grée-Saint-Laurent

Compte tenu de la démission de Monsieur Thierry CONQ de sa fonction de maire et de conseiller municipal de La Grée-Saint-Laurent, et du fait que le conseil municipal a perdu le tiers de ses membres à la suite de démissions successives, **les électeurs de la commune de La Grée-Saint-Laurent sont appelés aux urnes pour des élections municipales partielles complémentaires le dimanche 2 septembre 2018 à l'effet d'élire six conseillers municipaux**. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Le second tour, s'il y a lieu d'y recourir, se déroulera le dimanche 9 septembre 2018 dans les mêmes locaux et aux mêmes horaires.

Le scrutin applicable est un scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours. Les suffrages seront décomptés individuellement par candidat.

Avant le scrutin, **la déclaration individuelle de candidature est à déposer à la sous-préfecture de Pontivy**, selon le calendrier suivant.

Pour le 1^{er} tour de scrutin :

- les **lundi** et **mardi** 13 et 14 août 2018 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 *uniquement sur rendez-vous*
- le **jeudi** 16 août 2018 de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à **18h00** *uniquement sur rendez-vous*

Pour le second tour de scrutin éventuellement:

- le **lundi** 3 septembre 2018 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 *uniquement sur rendez-vous*
- le **mardi** 4 septembre 2018 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à **18h00** *uniquement sur rendez-vous*

La prise de rendez-vous se fera aux numéros de téléphone suivants :

- 02 97 27 48 63
- 02 97 27 48 70

La date limite de notification à la mairie par les candidats de la liste des assesseurs et délégués est fixée au **jeudi 30 août 2018 à 18h00**, pour le premier tour et le **jeudi 6 septembre 2018 à 18h00** pour le **second tour**.

La campagne électorale sera ouverte, pour le premier tour, le **lundi 20 août 2018 à zéro heure** et s'achèvera le **samedi 1^{er} septembre 2018 à minuit**.

En cas de second tour, la campagne électorale débutera le **lundi 3 septembre 2018 à zéro heure** et se terminera le **samedi 8 septembre 2018 à minuit**.



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan